

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 2 du 09/09/2025

Présents: Mmes Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mr Lucas Serge (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

Suite à l'engagement de 2 nouvelles équipes après la date limite d'engagement la commission a modifié les poules U13F à 8, ainsi que le règlement de la compétition

36 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase de brassage avec 6 poules de 6 équipes.

Poule A 511449 Cenon Us 1 514831 Fce Mérignac Arlac 1 530681 Gaur. Peujard 1 564521 Gf Rd Pe2m 2 565263 Rg Bastide Féminin 1 505581 Saint André Cubzac Fc 1	Poule B 500110 Béglais Ca 1 525228 Cestas Sag 1 564521 Gf Rd Pe2 1 514619 Mas Ac 1 505679 Mérignacais Sa 1 505814 La Brède Fc 1	Poule C 505841 Agenais Su 1 581278 Coteaux Dordogne As 1 581856 Gradignan Fc 1 521895 Léognan Usc 1 580608 Talence Fc 1 505760 Eysines Es 1
Poule D 552034 Arsac Le Pian Médoc 1 515156 Bouscataise Us 1 764821 Cmff 1 544160 St Bruno Union Fcs 1 513182 St Médard en Jalles 1 518036 Taillanaise As 1	Poule E 535776 Bassens Cmo 1 511449 Cenon Us 2 553257 Estuaire Hte Gde Fc 1 551006 Nord Gironde Us 1 565263 Rg Bastide Féminin 2 505581 St André Cubzac Fc 1	Poule F 505701 Andernos Sport 1 564840 Artigues Fc Héritage 1 580598 Bassin Arcachon Fc 1 505674 Bordeaux Chanteclerc 1 552060 Lège Cap Ferret Us 1 531514 Sallois Ca 1

La première phase sera organisée avec des matchs aller/retour, la seconde phase sera organisée comme suit :

D1F

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule

D2F

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule

**COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES**

PV 2 du 09/09/2025

D3F

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule

En fin de saison 2025/2026 il sera organisé une finale de championnat pour la D1F, D2F et la D3F, le premier de chaque poule par niveau participera à la finale.

L'organisation de la seconde en D3F phase est sous réserve d'engagement de nouvelles équipes.

CATEGORIE U15F à 8

Suite à l'engagement d'une nouvelle équipe après la date limite d'engagement et la demande de changement de niveau d'une équipe (passant de U15F N2 à 11 à U15F à 8), la commission a modifié l'organisation des brassages U15F à 8, ainsi que le règlement de la compétition

11 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 2 poules de 6 équipes.

Poule A	Poule B
514831 Blanquefortaise Es 1	551659 Eymetoise Fco 1
515156 Bouscataise Us 1	530681 Gaur. Peujard 1
525228 Cestas Sag 2	564925 Libourne Foot 2024 1
521899 Pessac Alouette Fc 1	500139 Pessacais Stade Uc 1
580608 Talence Fc 1	518025 St Denis de Pile Us 1
505760 Eysinaise Es 1	Exempt

La première phase sera organisée avec des matchs simples, la seconde phase sera organisée comme suit :

D1F

1 poule de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}

D2F

1 poule de 5 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}

L'organisation de la seconde phase est sous réserve d'engagement de nouvelles équipes.

CATEGORIE U15F à 11

Suite au désengagement tardif d'une équipe U15F à 11 Niveau 2 à 4 jours du début du championnat la commission a modifié la poule ainsi que le règlement de la compétition

8 équipes engagées

La commission décide de faire une première phase avec 1 poule de 10 équipes avec 2 exempts, le délai pour refaire un nouveau calendrier à 8 équipes étant trop court.

Poule Unique
564840 Artigues Fc Héritage 2
535776 Bassens Cmo 1
511449 Cenon Us 1
511449 Cenon Us 2
505814 La Brède Fc 1

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 2 du 09/09/2025

552060 Lège Cap Ferret Us 1
564642 L'Isle Rc Gj 1
531514 Sallois Ca 1
Exempt
Exempt

La première phase sera organisée avec des matchs simples.

CATEGORIE U14/U17 F à 8

Suite à l'engagement d'1 nouvelle équipe après la date limite d'engagement la commission a modifié les poules de brassage U14F/U17F à 8, ainsi que le règlement de la compétition

26 équipes engagées dont 1 hors Gironde

La commission décide de faire une première phase de brassage avec 6 poules de 5 équipes avec un exempt.

Dans le but de préserver un maximum les clubs girondins, la commission a décidé de mettre 1 équipe hors Gironde par poule, ce qui n'engendre qu'un grand déplacement aux équipes girondines des poules concernées en 1^{ère} phase de brassage.

<u>Poule A</u>	<u>Poule B</u>	<u>Poule C</u>
537590 Belvesois Fc 1 553792 Coteaux Libournais 1 535014 Grignolais Ca 1 564771 Jeunes de Langon 1 505676 Landiras Ent 1 Exempt	580598 Bassin Arcachon Fc 1 500110 Béglaïs Ca 1 519360 Biscarosse Olymp. 1 552060 Lège Cap Ferret Us 1 521899 Pessac Alouette Fc 1 Exempt	552034 Arzac Le Pian Médoc 1 523443 Bruges Es 1 551006 Nord Gironde Us 2 505555 Pauillac St Laurent 1 518036 Taillanaise As 1 Exempt
<u>Poule D</u>	<u>Poule E</u>	
535776 Bassens Cmo 1 511449 Cenon Us 1 565279 Gj Vezere Pgrd Noir 1 564925 Libourne Foot 2024 1 518025 St Denis de Pile Us 1 Exempt	564521 Gf Rd Pem 1 514619 Mas Ac 1 551006 Nord Gironde Us 1 500139 Pessacais Stade Uc 1 519713 Us Fargues Toulonne 1 505814 La Brède Fc 1	

La première phase sera organisée avec des matchs aller/retour, la seconde phase sera organisée comme suit :

D1F

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 1^{ère} / 2^{ème} et le 2 meilleures 3^{èmes}

D2F

1 poule de 6 équipes matchs aller/retour : les équipes classées 3^{ème} et les meilleures 4^{ème}

D3F

1 poule de 8 équipes match simple : les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème}

En fin de saison 2025/2026 il sera organisé une finale de championnat pour la D1F, le premier de chaque poule par niveau participera à la finale.

L'organisation de la seconde en D3F phase est sous réserve d'engagement de nouvelles équipes.



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 2 du 09/09/2025

CATEGORIE U18F à 11

RAS

LUCAS Serge

Animateur de la commission